MISE EN LIGNE LE 24 OCT. 2024

Neuville en Ferrain

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 17 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de la convocation à la réunion : vendredi 11 octobre 2024
Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (28) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY (arrivé à 19h05 – pouvoir donné à Emmanuelle VANDOORNE), Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Camille VYNCKIER-LOBROS, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s) : (5) Monsieur Antoine MEESCHAERT (pouvoir donné à Sophie CANTON), Monsieur Julien DEWAELE (pouvoir donné à Philippe VYNCKIER-LOBROS), Madame Coralie PERIER (pouvoir donné à Maria Pilar DESRUMEAUX), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné Robin DELPLANQUE), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Alain RIME).

---

5 - LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS EN FAVEUR DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES JUMELAGES

Rapport de Monsieur Laurent DEGRYSE adjoint au Maire chargé des relations internationales.
Vu en commission générale le 7 octobre 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les engagements de la commune de Neuville-en-Ferrain en matière de promotion des relations internationales, du développement des échanges culturels et sportifs, ainsi que de l'enrichissement mutuel par un jumelage avec la ville d'Offenbach an der Queich en Allemagne depuis 1992,

Vu la nécessité de renforcer les échanges internationaux et d'encourager la participation des acteurs locaux et des Neuvillois à ces initiatives ;

Considérant que le dynamisme associatif local et l'engagement des citoyens dans le cadre de projets internationaux peuvent contribuer au rayonnement de la commune à l'échelle internationale ;

Considérant que cette implication populaire dans l'ouverture au monde est complémentaire de l'investissement des services municipaux ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'approuver le lancement d'un appel à projets « Relations internationales et jumelages » à destination des associations locales et des services municipaux. Cet appel à projets s'articulera autour de quatre axes : Les sports, la culture, les échanges de jumelage entre adultes et les échanges de jumelage entre jeunes.

L'objectif de cet appel à projets est de favoriser les initiatives locales en matière de relations internationales, d'encourager la création de projets de coopération avec la ville jumelées d'Offenbach et de renforcer les liens culturels, sportifs et sociaux entre la commune et ses partenaires internationaux.

Les associations de la commune sont invitées à soumettre leurs projets selon les modalités définies dans le règlement annexé à la présente délibération.

Un comité de sélection, composé d'élus municipaux et de représentants des services concernés, sera chargé d'examiner les dossiers et de sélectionner les projets retenus selon les critères définis dans le règlement d'appel à projets.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Laurent DEGRYSE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations

Envoi en Préfecture le
24 OCT. 2024
NEUVILLE EN FERRAIN

MAIRIE de NEUVILLE-EN-FERRAIN 13 (NORD)

Marie TONNERRE-DESMET
Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-Présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

neuville-en-ferrain

Règlement de l'Appel à Projets des « Relations Internationales et Jumelages » pour l'année 2024-2025

Préambule

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'ouverture internationale et de la promotion des échanges avec la ville jumelée d'Offenbach en Allemagne, la commune de Neuville-en-Ferrain lance un appel à projets destiné aux associations locales et aux services municipaux. Cet appel à projets vise à soutenir des initiatives favorisant les relations internationales, à travers quatre axes prioritaires : les sports, la culture et la citoyenneté, les échanges entre adultes et les échanges entre jeunes.

Par ailleurs, depuis 2020, la commune a organisé sa politique relations internationales par années thématiques. Ainsi, l'année scolaire 2021-2022 fut l'année SO BRITISH, en 2022-2023 ZO NEDERLAND, en 2023-2024 TAN ESPAGNOLA. Pour 2025, la commune souhaite mettre en avant plus spécifiquement la culture allemande sous l'appellation SO DEUTSCH.

Objectifs de l'appel à projets :

- Encourager les projets de coopération internationale et de jumelage impliquant la commune de Neuville-en-Ferrain et ville d'Offenbach en Allemagne ;
- Promouvoir la participation active des habitants, des jeunes et des associations à des actions d'échanges internationaux et plus globalement promouvoir la culture allemande,
- Renforcer les liens culturels, sportifs, éducatifs et sociaux entre la commune et ses partenaires étrangers,
- Développer la découverte culturelle, sportive et linguistique des pays qui nous entourent.

Bénéficiaires :

Cet appel à projet s'adresse :

- Aux associations domiciliées et actives sur le territoire communal,
- Aux services municipaux de la commune

Axes prioritaires :

Les projets soumis doivent s'inscrire dans l'un ou plusieurs des quatre piliers suivants :

1. Sports : promotion d'une pratique sportive en rapport avec la culture allemande,
2. Culture : Échanges artistiques, expositions, ateliers et mise en valeur de pratiques artistiques en rapport avec la culture allemande, ateliers de découverte de la langue
3. Échanges entre adultes : Actions de jumelage favorisant les séjours ou échanges professionnels, éducatifs, sociaux entre adultes des deux villes jumelées
4. Échanges entre jeunes : Projets éducatifs, séjours linguistiques, échanges culturels ou sportifs visant à sensibiliser les jeunes aux relations internationales et à les fidéliser dans leurs partenariats.

Les projets devront :

- Être portés par une ou plusieurs associations locales légalement constituées préalablement au lancement de l'appel à projet ou des services municipaux ;

- S'inscrire dans une démarche claire de coopération internationale, de valorisation du pays mis en valeur au cours de l'année ou de jumelage ;
- Avoir un impact positif sur le territoire local (participation citoyenne, rayonnement culturel, économique ou éducatif…) ;
- Disposer d'un plan financier équilibré.

Modalités de participation

Les porteurs de projet devront fournir :

- Le dossier de candidature dûment complété comprenant une présentation détaillée du projet, le calendrier prévisionnel, les partenaires impliqués, et un budget prévisionnel ;
- Une lettre d'engagement confirmant la capacité de réalisation du projet et la conformité aux objectifs de l'appel à projet.

Sélection des projets :

Un comité de sélection composé d'élus et de représentants des services municipaux examinera les candidatures selon les critères suivants :

- Pertinence du projet au regard des objectifs de l'appel à projet ;
- Faisabilité technique et financière ;
- Impact attendu sur la participation citoyenne et le rayonnement de la commune ;
- Capacité à mobiliser les acteurs locaux

Suivi et évaluation :

Les porteurs de projet devront fournir un rapport final détaillant les résultats du projet ainsi que les retours d'expérience, dans un délai de 3 mois après la réalisation de l'action.

Calendrier :

Lancement de l'appel à projet : 1er novembre 2024

Date limite de dépôt des candidatures : 1er janvier 2025

Annonce des résultats : 01 février 2025

Période de réalisation des projets : année 2025